



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Lundi 11 Décembre 2023

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 33
- Convocation du : 05 décembre 2023
- Affichage de la convocation : 05 décembre 2023

► **DÉLIBÉRATION N° DEL\_122\_2023**

► **OBJET : Point n° 14 - AMÉNAGEMENT DES ESPACES DU CENTRE-VILLE (RUE FRANCHE - PLACE SAINT-VINCENT - RUE LAMARTINE) – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Madame Nathalie GONCALVES, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marylin PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Catherine AMARO, Madame Delphine MERMET, Monsieur Gabriel SIMÉON, Monsieur Aurélien DUTREMBLE

\*\*\*\*

► **EXCUSÉS :**

Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC donne pouvoir à Monsieur Yves DUPUIS.  
Madame Marie-Claude MISERY donne pouvoir à Madame Marie-Claude CHEZEAU.  
Monsieur Jean-Pierre MATHIEU donne pouvoir à Madame Véronique LEFEUVE.  
Madame Ève COMTET SORABELLA donne pouvoir à Madame Catherine AMARO.  
Monsieur Benjamin DIRX.  
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.

\*\*\*\*

**RAPPORTEUR : Yves DUPUIS**

Dans le cadre du programme d'actions « Cœur de ville, Cœur de Vie », la Ville de MÂCON souhaite poursuivre la rénovation des espaces publics du centre-ville en affirmant un parcours chaland cohérent, continu et lisible et en développant le potentiel patrimonial du centre-ville.

L'objectif est également de renforcer une attractivité en qualifiant l'espace public pour en faciliter la déambulation et ainsi apporter une qualité de vie aux habitants. La Ville de MÂCON souhaite une identification aisée et rapide des entrées de ville et des rues par des matériaux de qualité et cohérents sur l'ensemble de l'hyper-centre.

Le projet sur la rue Franche et la place Saint-Vincent invite l'utilisateur à découvrir les commerces de la rue, le quartier historique du Vieux Saint-Vincent et les institutions (Préfecture et Conseil Départemental).

L'objectif est de requalifier les rues, d'apporter des îlots de fraîcheur et renforcer la présence de la nature en ville. La rue Franche sera traitée en pierres locales de Comblanchien et en béton bouchardé. Son statut de rue piétonne sera géré par des bornes rétractables pour les livraisons. Des bancs permettront des temps de pause et la végétalisation apaisera la rue en favorisant la déambulation des piétons.

La place Saint-Vincent sera aménagée avec un profil classique de voirie. La chaussée sera traitée en enrobé noir avec des agrégats en comblanchien et les trottoirs aménagés en pierres locales.

La rue Lamartine sera, quant à elle, aménagée à l'identique.

Le coût estimatif des travaux s'élève à hauteur 1 000 000,00 € HT.

L'État via le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT 2024) et le Conseil Régional via le contrat « Territoires en Action – TEA » peuvent apporter leurs soutiens par le versement d'aides selon le plan de financement prévisionnel suivant :

ACTION	MONTANT HT	AIDES SOLLICITÉES	MONTANT
Aménagement des espaces du centre-ville (Rue Franche – Place Saint-Vincent – Rue Lamartine)	1 000 000,00 €	ÉTAT – Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire 2024 (50 %)	500 000,00 €
		CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTE – TEA (30 %)	300 000,00 €
		TOTAL AIDES (80 %)	800 000,00 €
		VILLE DE MÂCON (20 %)	200 000,00 €
TOTAL HT	1 000 000,00 €	TOTAL HT	1 000 000,00 €

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° DEL\_002\_2020 du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 portant délégation consentie à M. le Maire pour prendre certaines décisions conformément à l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 4 décembre 2023,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 27 novembre 2023,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- de rapporter, uniquement pour ce rapport, la délégation consentie à M. le Maire sur le fondement de l'article L. 2122-22 26° du Code général des collectivités territoriales en matière de demande d'attribution de subventions,
- d'approuver le projet d'aménagement des espaces du centre-ville (Rue Franche – Place Saint-Vincent – Rue Lamartine),
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus présenté,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à solliciter les concours financiers de l'État (FNADT 2024) et du Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté (TEA),
- de demander les autorisations de commencer les travaux dans l'attente de l'octroi des aides,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces afférentes à ces dossiers.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS

Certifié avoir été reçu, le

22 DEC. 2023

A la Préfecture de Saône-et-Loire